

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 OCTOBRE 2013

Régulièrement convoqué (convocation du 07.10.2013), le Conseil Municipal s'est réuni au complet sous la présidence de Monsieur Charles BELICARD, le Maire.

Membres présents : Jean ANTHEAUME, Brigitte CLERC, Noël PERRET, adjoints, Jean-Paul PANNETIER, Richard LOPEZ, Denis FAYARD, Jérôme TEILLERE, Jean Luc. PERRET, Sophie PREAUD, Paméla ROUGEOT.

Lecture est faite du P. V. de la dernière réunion en date du 26 Juillet 2013 : il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Mr Jérôme TEILLERE est nommé secrétaire de séance.

TRAVAUX MAIRIE :

Noël PERRET fait savoir qu'après les premiers travaux de démolition des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires à la poursuite du chantier.

Pour le lot N°1 maçonnerie-gros œuvre-VRD : l'entreprise CALLIER présente une plus-value sur le marché initial de 14 480 € HT et une moins-value de 3 090 € HT. Le montant de l'avenant se chiffre à 11 390 € HT.

Pour le lot n° 6 : plomberie-chauffage-VMC : l'entreprise PHILIBERT présente une plus-value sur le marché initial de 2 248,30 €.

De plus, le maire rappelle que Mr Maurice PHILIBERT qui a répondu au marché, a cessé son activité professionnelle au 1^{er} septembre 2013. C'est son fils qui lui succède sous la dénomination EURL Lionel PHILIBERT lequel accepte le marché et le devis initial établi par Maurice PHILIBERT. Lionel PHILIBERT a fourni tous les documents utiles justifiant de la création de son entreprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les deux avenants précités et autorise le maire à leur signature.

Pour le reste des travaux, des économies seront faites sur les lots suivants :

- carrelage pour 2 554,60 € HT
- plâtrerie pour 3 498,00 € HT
- menuiserie pour 680 € HT

TRAVAUX BATIMENTS DIVERS :

Les travaux du hall cantine-école sont terminés.

Les stores pour l'agence postale communale et la salle communale ont été commandés et seront posés prochainement. L'entreprise d'électricité BORGEOOT propose d'installer un tableau de protection au départ de l'installation EDF (bâtiment mairie-école). Le conseil y est favorable.

La peinture des menuiseries extérieures de la salle communale sera faite prochainement.

TRAVAUX VOIRIES :

Noël PERRET fait savoir que le chemin Champ Butin et la montée de l'église sont terminés. Il reste à faire le point à temps, mais l'entreprise THIVENT a beaucoup de retard.

Contact sera repris avec Mr Cartet.

En ce qui concerne le dossier en cours de classement des voiries, Jean ANTHEAUME fait savoir que la famille TARLET cède à titre gratuit à la commune les parcelles D 411 + 414 + 559 + 627 + 631 + 632 et une partie du chemin communal n°4 de Nuzillet à Theillet. La commune n'aura que les frais d'hypothèques à prendre en charge. Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Le maire fait savoir que pour l'affaire Hoogteiling, la commune a payé les frais d'hypothèques pour 15 €.

Le maire fait part d'un courrier de Mr Florent RAFFIN concernant la dégradation du trottoir en face sa maison.

Le conseil municipal rappelle qu'au budget 2013 aucune réfection de ce type n'est prévue. Un courrier lui avait été d'ailleurs adressé reprenant ces termes.

BOIS COMMUNAUX :

L'O N F a fait savoir au maire que les parcelles N° 2 aux Derniers et N°3 à la Pierre de l'Ail-les Brûlés sont à marteler en 2014 (éclaircie à faire). Le conseil municipal est favorable à vendre sur pied et en bloc les plantations tout ou en partie sur ces terrains sous l'égide de l'ONF. Il autorise le maire à signer tous documents nécessaires à ces travaux dans la forêt communale.

Noël PERRET indique que les peupliers aux Communaux sont à maturité et il faudrait prévoir leur vente. Il a contacté Mr LEROY de Montagny et ils iront voir sur place la semaine prochaine pour une évaluation et des conseils pour une replantation éventuelle.

SECTION DE COMMUNES HAMEAU DE "LA PLACE" :

Le maire rappelle qu'un habitant du dit hameau avait écrit à Mr le Préfet pour avoir quelques renseignements concernant le fonctionnement d'une section de communes et la vente éventuelle de bois (douglas plantés il y a 40 ou 50 ans). La préfecture lui a rendu réponse et adressé une copie à Mr le maire, lequel a également saisi Mr le Préfet pour connaître la réglementation exacte des sections de communes. Pour résumer les textes et articles de loi, il en ressort que les affouages sont bien partagés entre les habitants mais la vente de bois doit être gérée par un budget annexe au budget principal communal. Les recettes encaissées alors sont affectées au hameau pour le valoriser, pour son entretien, pour réaliser des améliorations aux réseaux, aux infrastructures, à la voirie... mais en aucun cas redistribuées aux habitants du hameau de la Place.

RYTHMES SCOLAIRES :

Sophie PREAU fait le compte-rendu de la réunion à laquelle elle a assisté à Prissé en présence des instances préfectorales, académiques et générales. Il en ressort que chaque commune doit préparer un projet éducatif territorial. (Activités extrascolaires avec du personnel compétent, titulaire BAFA, des locaux adaptés, des plages horaires précises...).

Brigitte CLERC donne quelques informations sur les réflexions actuelles au SIVU de Matour.

QUESTIONS DIVERSES :

SIRTOM :

Richard LOPEZ fait le compte rendu de la dernière réunion. Mr le Préfet présent, y a tenu un discours incitant les communes du SIRTOM à adhérer au SMET 71 et ainsi transporter les ordures ménagères au site de méthanisation de Chagny, malgré un avis défavorable du SIRTOM.

Appel à projet du Conseil Général 71 :

Le maire fait savoir que la lagune est à 100 équivalents et qu'il serait utile qu'elle passe à 180.

Il faudrait installer un préfiltre avec roseaux pour une meilleure épuration. Un agrandissement du terrain est nécessaire et le maire a déjà contacté les propriétaires riverains de la lagune. Ils sont favorables à céder environ 1000 à 1 200 m². La communauté de communes s'occupe du dossier.

PLUI :

Le maire fait savoir que des diagnostics sur l'économie, l'agriculture, l'environnement... ont été réalisés. Chaque commune aura une synthèse des différentes études réalisées. Mercredi 13 novembre, une réunion est organisée à St-Pierre à 14h avec le bureau d'études. Au préalable, une séance publique est prévue à Clermain le 6.11.13 à 14h et le 07.11.13 à Matour à 18h. Tous les élus y sont conviés et que chacun réfléchisse à des améliorations à apporter dans notre village.

Contrat de rivière :

Une réunion a eu lieu dernièrement à St-Pierre et il en est ressorti qu'il faut démolir le barrage sur la rivière. Mme Jeanine BELICARD a déjà signé un document dans lequel elle autorise la démolition. En ce cas, la collectivité devra prévoir de reprendre les rives du cours d'eau et les consolider. Ces travaux seraient subventionnés à 80 % par le contrat de rivière et 20 % à la charge de la Communauté de communes de Matour & sa Région.

Projet clocher église :

Le maire fait savoir qu'un jeune compagnon tailleur de pierre, s'est proposé pour recréer les 3 baies romanes de la façade Ouest du clocher. Ces travaux nécessiteraient un échafaudage sécurisé durant le chantier en sachant que le tailleur de pierre a un échéancier à respecter, à savoir que son travail doit être terminé vers juin 2015. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'idée de ce projet.

Répartition des futurs cantons :

Le maire donne connaissance de la carte concernant la future répartition des cantons. Le chef-lieu de notre canton sera La Chapelle de Guinchay.

Derniers dossiers d'urbanisme enregistrés depuis juillet 2013 :

DP Roubi remise-garage de 36 m², Sanvert Régis hangar agricole de 169 m², PC Dorin-Besson réhabilitation maison, DP Chauve Alain panneaux photovoltaïques.

Dates à retenir :

Le défilé du 11 Novembre aura lieu le 10.11.2013 à 11h.

Le repas du CCAS a été fixé au dimanche 24 Novembre à 12h.

Une assemblée générale constitutive d'une AMAP (Association au Maintien de l'Agriculture Paysanne) se tiendra le 11 décembre.

Le dimanche 5 janvier 2014 aura lieu la cérémonie des vœux.

Elections 2014 : les municipales sont fixées aux 23 et 30 mars. Les élections européennes sont fixées au 25 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.